

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2020 A 18 HEURES 30**

Etaient présents : Mesdames POTEZ, PADE et CARON
Messieurs DELASSUS, PIETERS, REGNIER, KRACZKOWSKI,
DUMEIGE, GREVIN, VERMERSCH et BEURAIN

Secrétaire de séance : Monsieur GREVIN

Monsieur DELASSUS ouvre la séance.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 Octobre 2020

Le procès-verbal de la réunion du 9 Octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Délibération concernant devis pour le projet de travaux à l'église : pose de 3 moutons sur les cloches, d'un plancher et d'une centrale de commande

Monsieur DELASSUS présente les devis concernant le projet de travaux à l'église : pose de 3 moutons sur les cloches, d'un plancher et d'une centrale de commande.

Après en avoir délibéré le Conseil retient le devis de la Société BODET CAMPANAIRE pour un montant H.T. de 13 124,78 Euros soit 15 749,74 Euros TTC.

POUR : 11

3) Délibération concernant demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – grandes priorités 2020 pour le projet de travaux à l'église : pose de 3 moutons, d'un plancher et d'une centrale de commande

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de pose de 3 moutons sur les cloches de l'église, d'un plancher et d'une centrale de commande pour un montant de travaux estimé à 13 124,78 Euros H.T. soit 15 749,74 Euros TTC correspondant au devis présenté par la Société BODET CAMPANAIRE.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- adopte le projet qui lui est présenté,
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL – grandes priorités et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL (80 %) :	10 499,82 Euros
- Part revenant au maître d'ouvrage :	
. Fonds propre :	2 624,96 Euros
+ TVA :	2 624,96 Euros
- autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention relative au projet et l'autorise à signer tous documents relatifs au bon déroulement de ce dossier.

Monsieur le Maire atteste le non-commencement des opérations et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier soit déclaré et réputé complet.

POUR : 11

4) Délibération sur choix d'un maître d'œuvre et devis pour la construction d'un atelier municipal

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de construction d'un atelier municipal ainsi que les devis reçus pour ledit projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le projet et retient la Société OPEIC BATIMENTS en tant que maître d'œuvre et son devis pour un montant H.T. de 65 500 Euros soit 78 600 Euros TTC.

POUR : 11

5) Délibération concernant demande de subvention au titre de la DETR et de la Politique Territoriale pour le projet de construction d'un atelier municipal

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de construction d'un atelier municipal pour un montant de travaux estimé à 65 500 Euros H.T. soit 78 600 Euros TTC (prix incluant la Maîtrise d'œuvre de 6 000 Euros HT soit 7 200 Euros TTC et le Bureau SPS de 2 700 H.T. soit 3 240 Euros TTC) correspondant au devis présenté par la Société OPEIC BATIMENTS.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- adopte le projet qui lui est présenté,
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et l'aide au titre de la Politique Territoriale et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention DETR (35 % de 56 800 Euros HT) :	19 880,00 Euros
- Subvention Politique Territoriale :	3 000,00 Euros
- Part revenant au maître d'ouvrage :	
. Fonds propre :	42 620,00 Euros
+ TVA :	13 100,00 Euros
- autorise Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions relatives au projet et l'autorise à signer tous documents relatifs au bon déroulement de ce dossier. Monsieur le Maire atteste le non-commencement des opérations et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier soit déclaré et réputé complet.

POUR : 11

6) Délibération concernant le tableau de financement pour les travaux de voirie réalisés par le SIVU prévus au programme 2021

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante :

- les travaux de voirie à réaliser par le SIVU qui seront inscrits au programme 2021, à savoir la confection de trottoirs Rue d'Aumont, Rue de Louvières, Rue du Marais et Rue du 11 Novembre,

- le tableau de financement pour lesdits travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la liste des travaux de voirie à réaliser par le SIVU à inscrire au programme 2021 et approuve le tableau de financement pour un montant de 61 168,96 Euros.

POUR : 11

7) Délibération pour le mandatement, avant le vote du budget 2021, d'un acompte sur les cotisations voirie 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de pouvoir régler un acompte sur les cotisations voirie 2021 à l'article 65548 en dépenses de fonctionnement et à l'article 2041582, en dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2021.

Le montant des paiements autorisés jusqu'au vote du budget primitif 2021 est de 25 % du montant inscrit au budget primitif 2020 sur l'article 2041582, soit 12 329,68 Euros x 25 % = 3 082,42 Euros qui sera inscrit au budget primitif 2021, de même pour l'article 65548 (intérêts + cotisations ordinaires), soit 42 000 x 25 % = 10 500 Euros. Ces montants seront inscrits au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Maire est autorisé à mandater à l'article 2041582, en dépenses d'investissement, jusqu'à la somme de 3 082,42 Euros et en dépenses de fonctionnement, à l'article 65548, jusqu'à la somme de 10 500 Euros.

POUR : 11

8) Délibération sur décisions modificatives comptables

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

- Article 65548 « Autres Contributions » :	- 6 816 Euros
- Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privé » :	- 2 000 Euros
- Article 673 « Titres Annulés » :	+ 8 816 Euros

POUR : 11

9) Délibération pour l'adhésion à la charte de fonctionnement du réseau-lecture Nièvre et Somme

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de convention de partenariat concernant l'adhésion à la charte de fonctionnement du réseau-lecture Nièvre et Somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adhérer à la charte de fonctionnement du réseau-lecture Nièvre et Somme et donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents concernant cette adhésion.

POUR : 10

ABSTENTION : 1 M. DUMEIGE

10) Délibération pour la création d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Selon la charte de fonctionnement du réseau-lecture Nièvre et Somme il est nécessaire d'avoir un ou une adjoint(e) territorial(e) du patrimoine, en plus des bénévoles actuellement en place, pour s'occuper de la médiathèque, il convient donc de renforcer les effectifs de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création d'un emploi d'adjoint(e) territorial(e) du patrimoine à temps non complet, soit 6/35^{ème}, pour exercer les fonctions de médiathécaire à compter du 1^{er} Avril 2021.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière culturelle au grade d'adjoint territorial du patrimoine.

- De modifier ainsi le tableau des effectifs.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR : 11

11) Délibération concernant la révision du bail rural de Monsieur Fabien NIQUET

Par délibération en date du 23 Novembre 2018 il a été décidé de renouveler les baux ruraux.

Le bail de Monsieur Fabien NIQUET n'ayant pas été signé dans les délais, lors de la précédente mandature, il est demandé aux membres du Conseil de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature dudit bail.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer le renouvellement du bail de Monsieur Fabien NIQUET.

POUR : 11

12) Délibération concernant la révision de la convention de location entre la Mairie et l'Association de Pêche « Ché Petcheux D'Bourdon »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de relouer l'étang communal (une partie de la parcelle n° 304 section A – l'eau de la Société s'arrêtant au grillage de la hutte communale et ce perpendiculairement aux deux berges) à l'Association de pêche « CHE PETCHEUX D'BOURDON, à compter rétroactivement du 1^{ier} Janvier 2020 et ce pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023, aux conditions suivantes :

- Coût de la location : 50 Euros l'année vu l'envasement et le manque d'eau
- Horaires de pêche : En période de chasse : 10 h – 16 h
Hors période de chasse : horaires de la Fédération
- Prix et convention renouvelables au 1^{ier} Janvier 2024
- Stationnement possible sur les accotements du chemin d'accès à la hutte
- Usage des barbecues interdit
- Des poubelles sont disposées sur les berges

Une convention sera établie en ce sens.

POUR : 11

13) Délibération concernant l'adhésion à la FDE de la ville de Longueau

Par délibération du 23 Septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion de la Fédération de la Ville de Longueau.

POUR : 11

14) Informations et questions diverses

- Monsieur KRACZKOWSKI rappelle qu'au regard du contexte sanitaire cette année les repas et colis de Noël seront portés au domicile des aînés le 19 Décembre entre 10 h 30 et 12 h 30. Pour les repas, la réservation doit-être faite avant le 11 Décembre. Le Père Noël quant à lui passera dans la Commune le 19 Décembre après-midi déposer les cadeaux aux enfants.

- Monsieur KRACZKOWSKI informe le Conseil qu'en cette période particulière il y a lieu d'aider les associations, ce pourquoi les sapins ont été achetés cette année auprès de l'APE d'Hangest-Sur-Somme.

- Il est rappelé aux personnes rencontrant des problèmes de réception de télé suite à la mise en place d'éoliennes sur le territoire de Condé Folie qu'il y a la possibilité de se rapprocher de la Mairie de Condé Folie ou retirer un dossier en Mairie afin que des aménagements sur les installations puissent être faits gracieusement.

- Il est rappelé aux personnes détentrices d'appelants ou de volailles de compléter l'imprimé cerfa n° 15472*02 qui a été distribué dans les boîtes aux lettres et de le déposer en Mairie dans les plus courts délais.

- Durant cette période difficile de crise sanitaire les membres du Conseil contactent régulièrement les aînés. Beaucoup de remerciements ont été faits en Mairie pour ce geste.

- Monsieur DELASSUS informe :

. qu'au mois de Novembre, par l'intermédiaire du SIVU, des travaux concernant l'assainissement pluvial ont été réalisés :

- Curage et élargissement du fossé dans le champ situé Route de Flixecourt,
- Pose de canalisations dans la pâture située à l'arrière de la Rue de Louvières.

Ces travaux ont été réalisés afin que certaines propriétés situées Rue de Louvières ne soient plus inondées lors de fortes pluies.

Merci aux exploitants de ces terrains agricoles (Messieurs PATOUX, BELLAVOINE et LEPERS) qui nous ont permis de réaliser ces travaux nécessaires.

. que suite à la deuxième vague de la crise sanitaire du Covid 19, aucune réception municipale ou associative, ni locative ne pourra se tenir dans la salle multi-activités, pour l'instant jusqu'au 31 Janvier 2021.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 20 heures.